

DEPARTEMENT
ESSONNE

CANTON
ARPAJON

COMMUNE
BRUYERES-LE-CHATEL

N° D2023/13

DECISION DU MAIRE

Le Maire de la Commune de BRUYERES-LE-CHATEL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-21 et suivants,

VU la délibération du Conseil Municipal n° DCM 2020/18 du 10/06/2020, portant délégations d'attributions du Conseil municipal au Maire en application de l'article L.2122-22 du CGCT, pour décider "de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ",

VU la proposition de contrat n°2023007 de « L'association de gestion de la base départementale de plein air du Bourdon » relative au séjour multi-activités sportives en pension complète, pour un groupe de 30 enfants de l'Accueil collectif de mineurs, accompagnés de 3 animateurs et 1 directrice, du lundi 10 au vendredi 14 juillet 2023, sur la base de loisirs du lac du Bourdon (89170 Saint Fargeau)

VU la nécessité d'établir un contrat afin de fixer les obligations de chacune des parties,

DECIDE

Article 1 : De signer le contrat n°2023007 à intervenir avec « L'association de gestion de la base départementale de plein du Bourdon » relative au séjour multi-activités sportives en pension complète, pour un groupe de 30 enfants de l'Accueil collectif de mineurs, accompagnés de 3 animateurs et 1 directrice, du lundi 10 au vendredi 14 juillet 2023 sur la base de loisirs du lac du Bourdon (89170 Saint Fargeau) pour un montant de 5 304 euros TTC pour l'hébergement.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions nécessaires à l'application et à la poursuite de la présente décision et notamment à signer toutes les pièces en la matière.

Article 3 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera :

- transmise au représentant de l'Etat,
- transmise au conseil municipal lors d'une prochaine séance.

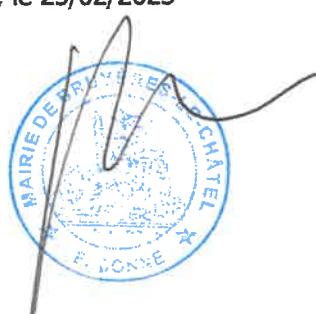
Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. En outre, il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Date de publication:

24 FEV. 2023

Fait à Bruyères-le-Châtel, le 23/02/2023
Le Maire,

Thierry ROUYER



REÇU EN PREFECTURE

le 24/02/2023

Application agréée E-legalite.com

99_AU-091-219101151-20230223-D202313-AU



BASE de LOISIRS Daniel BAILLY

Lac du Bourdon - 89170 SAINT-FARGEAU

ASSOCIATION DE GESTION DE LA BASE DEPARTEMENTALE
DE PLEIN AIR DU BOURDON DE SAINT FARGEAU

Tel/ Fax : 03.86.74.04.07

baseloisirs.bourdon@wanadoo.fr

site : www.baseloisirs-bourdon.com

CONTRAT POUR HEBERGEMENT

Ref Numéro : 2023007

Saint Fargeau, le 12/01/2023

NOM : **MAIRIE DE BRUYERES LE CHATEL**
Adresse : 2 Rue des Vigne
Ville : **91 680 BRUYERES LE CHATEL**

Tel :
Port : 06 35 31 76 50
Mail : centre.loisirs@bruyereslechatelet.fr

SEJOUR DU : LUNDI 10 AU VENDREDI 14 JUILLET 2023

CorrespondantE : Madame MONESTIE Gaëlle

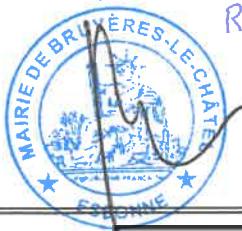
R.C.P. AXA N° 38971040949837
N° d'enregistrement DDCSPP:89 344 1004
N° répertoire I.Académie : 89 07 46
Siret : 34199742700016
APE : 93192 Z

	Nombre de personnes	Quantité	Nbre de nuitées	Prix unitaire hors taxes	TVA	Total
Couchages Tentes marabouts - Prévoir sac de couchage	30 + 4	34	4	12,73 €	1	1 730,91 €
Formule pension complète Du diner du 10/07 au déjeuner du 14/04		34	4	22,73 €	1	3 090,91 €
Taxe de séjour + taxe additionnelle Non soumise à la TVA	COMPRISE					
Acompte de 30% à la commande : 1 591,20 €					TOTAL HT 10.00% (1)	4 821,82 €
ou Mandat administratif					TOTAL NON SOUMIS A TVA	
Pour tout changement d'effectif, nous prévenir par téléphone ou mail impérativement 20 jours avant.					TVA 10,00% (1)	482,18 €
					TOTAL TTC	5 304,00 €

Signature du client, précédée de la mention "bon pour accord"

"Bon pour accord"

*ROUyer Thierry
Le Jair-*



Dans le cas de variation des taux de TVA ou la création de nouveaux impôts,
la présente facture supportera les charges en vigueur au moment de la facturation.

DOMICILIATION : Agence de SAINT FARGEAU

RIB : 30004 00864 00010021217 39

IBAN : FR76 3000 4008 6400 0100 2121 739

BIC : BNPAFRPPAUX

REÇU EN PREFECTURE

le 24/02/2023

Application agréée E-legalite.com

99_AU-091-219101151-20230223-D202313-AU